

Macrot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 07 décembre 2015



la Plagne Tarentaise

Madame Véronique Gensac, MM. Anthony Favre, Daniel Renaud et Jean-Luc Boch, maires des communes de Valezan, Bellentre, La Côte d'Aime et Macot la Plagne vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette année 2016, qui s'ouvre sur une nouvelle page de notre histoire commune.

Que cette nouvelle année vous apporte bonheur, réussite et sérénité.



Meilleurs Vœux 2016

Commune de La Plagne Tarentaise - Place Charles de Gaulle - Macot La Plagne - 73210 La Plagne Tarentaise (Savoie)
| Tél. : 04 79 09 71 52 - Fax : 04 79 55 60 52

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DÉCEMBRE 2015

PRÉSENTS : MM. Jean Luc BOCH, maire, Patrice MEREL, 1er adjoint, Mme Séverine BRUN, 2e adjointe (départ à 21h et donne pouvoir à Mme Patricia BÉRARD), René ALLAMAND, 3e adjoint, Mme Christiane CHARRIÈRE, 4e adjointe, M. Gérard MONTILLET, 5e adjoint,

Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales

MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER PERRET, Richard BROCHE, Joël OUGIER SIMONIN, Stéfan KOUMANOV, conseillers municipaux

EXCUSÉ : M. Raphaël OUGIER, conseiller municipal (pouvoir à M. Stéfan KOUMANOV)

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion LIZEROUX a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire propose de retirer le document concernant la mise en vente d'un appartement situé à la Dolline.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour à la demande de la trésorerie :

- Tarifs complémentaires des parkings aériens en station d'altitude et voirie

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'UTILISATION DES MOTONEIGES POUR LA SAISON D'HIVER 2015-2016

Comme chaque saison hivernale, le conseil municipal approuve les conventions à signer avec les prestataires PEB EVASION, ERIC LABOUREIX PRO et FRANMIC relatives à l'exploitation du circuit de Plan Leitchoum pour des balades en motoneige en contrepartie d'une redevance de 600 euros et d'une caution de 500 euros par exploitant. (Votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION DE TRANSFERT DES BIENS TOURISTIQUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Dans le cadre du transfert de la compétence liée au tourisme au syndicat intercommunal de la Grande Plagne, le conseil municipal approuve la convention de transfert des biens et locaux nécessaires à l'exercice de cette compétence. (Votants : 19, pour : 19)

3. REMISE DE L'OUVRAGE «POMPE DE RELEVAGE» A LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE PAR LE SIGP

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment eaux vives, le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) a procédé à la mise en place d'une station de relevage permettant le raccordement du bâtiment au réseau collectif d'assainissement de la commune de Macot La Plagne. A la demande de la commune, le Sigp a également raccordé à la station de relevage les eaux usées provenant de l'habitation d'un particulier ainsi que celles provenant de la zone d'activités des Iles. Il convient donc de remettre cet ouvrage réalisé par le SIGP à la commune de Macot La Plagne. Joël OUGIER SIMONIN est contrarié par le fait que la commune reprenne la totalité de la propriété de cet ouvrage car elle devra en assurer la ges-

tion et l'entretien. Il estime que le SIGP devrait participer financièrement à la gestion de cet équipement. René ALLAMAND tient à préciser que le SIGP prend en charge la totalité de la gestion et de l'entretien des toilettes publiques situées dans ce bâtiment. Il ajoute également que le SIGP a financé la remise aux normes de l'ouvrage réalisée en 2014. Joël OUGIER SIMONIN insiste sur le fait que cet ouvrage va surtout servir au niveau touristique (Eaux Vives/Toilettes publiques) et aurait souhaité que l'entretien et la gestion soient partagés entre la commune et le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne.

Monsieur le maire rappelle que l'entretien est déjà assuré par les agents de la commune puisque le Sigp ne possède pas de services techniques. Le conseil municipal accepte le transfert de propriété de l'ouvrage « pompe de relevage » du Syndicat intercommunal de la Grande Plagne. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

Ressources humaines

4. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION RELATIVE À L'INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE

Séverine BRUN propose de passer une convention avec le centre de gestion de la Savoie relative à son intervention sur les dossiers de retraite CNRACL en cas de besoin. Le centre de gestion interviendra sur la base de conseil et d'assistance et uniquement sur la demande du service ressources humaines de la collectivité. Le centre de gestion sera indemnisé à la prestation. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention relative à l'intervention du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie sur les dossiers de retraite CNRACL de la collectivité. (Votants : 19 ; pour : 19)

5. MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE 2E CLASSE

Patricia BÉRARD explique qu'il convient de modifier le poste d'adjoint du patrimoine 2e classe au service bibliothèque afin que cet agent puisse assurer également la permanence de la mairie à la salle omnisports « Pierre Leroux » à Plagne Centre. En effet, ce réaménagement de poste fait suite à la mise en disponibilité de l'agent chargé de cette mission. Le conseil municipal approuve la modification de l'emploi d'adjoint du patrimoine de 2e classe à temps non complet à raison de 28h hebdomadaires en emploi d'adjoint du patrimoine de 2e classe à temps complet à raison de 35h hebdomadaires à partir du 14 décembre 2015. (Votants : 19, pour 19)

6. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2E CLASSE

Patricia BÉRARD explique qu'un agent de la collectivité travaille actuellement en parallèle sur un poste d'agent d'entretien et sur un poste d'adjoint d'animation. Suite à la réussite du BAFA, cet agent va assurer uniquement des missions d'animations. Il convient ainsi de créer un emploi d'adjoint d'animation 2e classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 14 décembre 2015. Le conseil municipal approuve la création du poste cité dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

7. TRANSFORMATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE À TEMPS COMPLET EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2E CLASSE À TEMPS COMPLET

Fabienne ASTIER explique qu'un poste de gardien de la police municipale n'est pas pourvu. Compte tenu des nombreuses missions administratives demandées à la police municipale, elle propose de transformer ce poste de gardien de police municipale à temps complet en poste d'adjoint administratif 2e classe à temps complet.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 19)

8. PRISE EN CHARGE D'UNE GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE AU SERVICE URBANISME

Patrice MEREL fait part au conseil municipal de l'accueil d'un stagiaire, sous convention avec l'université Pierre Mendès-France de Grenoble, du 30 décembre 2015 au 27 janvier 2016 au sein du service urbanisme. Il propose que la collectivité prenne en charge le versement d'une gratification de 504.00 € net. Ce stagiaire travaillera principalement sur les projets de parking de la collectivité. Le conseil municipal accepte le versement d'une gratification de 504,00 euros net à un stagiaire présent au service urbanisme du 30 décembre 2015 au 27 janvier 2016. (Votants : 19, pour : 19)

Finances

9. DELIBÉRATION APPROUVANT UN COMPLÉMENT À LA CONTRIBUTION AU SIGP DANS LE CADRE DE LA COMPÉTENCE TOURISME

Laurent ASTIER rappelle que la gestion des salles en station a été confiée à la maison du tourisme. Cette nouvelle mission a engendré des coûts supplémentaires pour cette structure non prévus au budget initial. Il propose ainsi de verser une subvention exceptionnelle de 18 000 euros. Cette subvention sera versée au Syndicat intercommunal de la Grande Plagne puisque ce dernier se substitue dans les droits et obligations des communes, au titre de la compétence tourisme.

Laurent ASTIER explique que ce transfert de gestion a permis de répondre à un réel besoin des habitants de La Plagne pendant l'automne avec des ouvertures plus tardives le soir. Des animations pour les enfants ont également été proposées (goûter d'halloween, atelier théâtre, atelier bricolage de Noël). Une vraie dynamique a été créée autour de cette salle. Le conseil municipal valide la contribution complémentaire de 18000 euros à verser au Syndicat intercommunal de la Grande Plagne afin d'assurer cette gestion. (Votants : 19, pour : 19)

10. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DES BUDGETS GÉNÉRAL ET PARKINGS

Séverine BRUN explique que l'objet principal de cette décision modificative consiste à rééquilibrer le budget annexe des parkings. En effet, le rapport entre les investissements réalisés et le nombre d'usagers, conduirait, sans financement du budget général, à une augmentation excessive des tarifs. Le versement d'une subvention exceptionnelle et dérogatoire du budget général est donc nécessaire.

Pour ce faire, le conseil municipal décide de réajuster les sommes suivantes :

Budget général :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 79 400,00 euros en section de fonctionnement.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 258 240,41 euros en section d'investissement.

Budget Annexe Parkings :

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de -83 900,00 euros en section de fonctionnement.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 392 953,36 euros en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2 pour 2015. (Votants : 19, pour : 19)

11. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2015 : BUDGET GÉNÉRAL

Séverine BRUN expose au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2015 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2016, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 855 738,88 euros.

Ces restes à réaliser s'équilibreront par l'affectation des résultats 2015.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2015 au budget général pour un montant de 855 738,88 euros. (Votants : 19, pour : 19)

12. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2015 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Séverine BRUN expose au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2015 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2016, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de : 407 459,29 euros. Ces restes à réaliser s'équilibreront par l'affectation des résultats 2015.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2015 au budget annexe parkings pour un montant de 407 459,29 euros. (Votants : 19, pour : 19)

13. TARIFS DE LOCATION SALLE POLYVALENTE DE MACOT CHEF LIEU

Christiane CHARRIÈRE propose d'ajouter un tarif pour 4h de location de la salle polyvalente de Macot La Plagne comme suit :

Tarif de la location de la salle polyvalente	
	Associations Macot ou subventionnés ou COPELSA ou PMI ou EAC ou cours ASA ou APTV, COVA, SIGP.....
Forfait 4 heures du dimanche au jeudi	Gratuit ou forfait de 50 euros si ménage à la charge de la commune
Forfait 4 heures vendredis et samedis	Gratuit ou forfait de 162 euros si ménage à la charge de la commune
	Associations hors Macot (hors activités ou entrées payantes) ou associations Macot ou associations subventionnées (activités payantes)
Forfait 4 heures du dimanche au jeudi	50 euros
Forfait 4 heures vendredis et samedis	162 euros

	Habitants Macot ou entreprises Macot ou Sap	Personnel mairie
Forfait 4 heures du dimanche au jeudi	50 euros	Gratuit
Forfait 4 heures vendredis et samedis	162 euros	Gratuit

Sylvie BÉRARD demande où en est le projet de rénovation de la partie cuisine de la salle polyvalente. Christiane CHARRIÈRE répond que les élus et les services ont rencontré une société et sont en attente des premiers plans. Une réunion sur place va être prévue prochainement.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées aux conditions de locations des salles communales telles que définies ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

14. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER AVEC LA CAF UNE CONVENTION POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Christiane CHARRIÈRE explique que, suite à la demande de la collectivité, les services de la CAF accordent une subvention de 1 116.85€ dans le cadre de son budget d'action sociale 2015, pour l'achat de mobilier (dépense totale prévue de 3 722.82€) pour la structure multi accueils « les P'tits Bonnets » à Plagne Centre. Le conseil municipal approuve ainsi la convention à signer avec la CAF pour l'octroi d'une subvention d'investissement de 1 116,85 euros. (Votants : 19, pour : 19)

15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Séverine BRUN rappelle que les investissements réalisés et comptabilisés dans le budget annexe des parkings ne peuvent être pris en charge et équilibrés par une hausse des tarifs qui serait disproportionnée, de surcroît dans le cadre d'un fonctionnement exclusivement saisonnier (5 mois de recettes par an). Afin de conserver l'équilibre financier de ce budget, elle propose donc, et à titre exceptionnel et dérogatoire de subventionner le budget annexe des parkings à hauteur de 245 307,71 €. Le conseil municipal vote la subvention exceptionnelle et à titre dérogatoire du budget général au budget annexe de parkings de 245 307.71 €. (Votants : 19, pour : 19)

Marchés publics - Travaux

16. APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE «TRAVAUX DE DÉVIATION DU CHEF-LIEU» - AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION

Gérard MONTILLET rappelle les nuisances engendrées par la circulation intense de véhicules sur le chef-lieu en période de grande affluence touristique. En effet, le flux de circulation en direction de la station La Plagne qui traverse le centre de Macot La Plagne requiert de créer une liaison de la RD 220 avec la RD 221 afin d'alléger ce trafic. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération (études + conception de l'ouvrage) s'élève à 6,9 M€ HT. Pour mener à bien ce projet complexe, la commune souhaite confier à un prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux. A cette fin, une consultation va être lancée par voie d'appel d'offres pour désigner un prestataire qui aura en charge cette mission de mandataire. Marion LIZEROUX demande si le projet de liaison vallée-station est toujours d'actualité et s'interroge sur la possibilité de réaliser les deux projets. Monsieur le maire répond que la réflexion sur le projet de liaison se poursuit. En revanche, ce dernier ne pourra voir le jour que dans une dizaine d'années au vu de sa complexité technique et financière.

Il est donc impératif de trouver une solution afin de sécuriser le centre du village. Joël OUGIER SIMONIN demande quel tracé a été retenu pour cette déviation. Monsieur le maire explique que le tracé techniquement réalisable est celui qui partirait de la salle polyvalente du chef-lieu, traverserait la forêt (virage en « S ») pour ressortir à la sortie du village. Joël OUGIER SIMONIN se souvient que plusieurs projets de tracés différents étaient proposés dans le même secteur et il aurait bien aimé que ces derniers soient d'abord présentés aux élus. Bien qu'il ne soit pas contre ce projet, il trouve déraisonnable que la commune finance une telle somme pour cette déviation alors qu'il va falloir financer des projets tout aussi importants sur la station. De plus, il ne comprend pas la raison pour laquelle une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage est envisagée alors que la commune possède des techniciens aptes à réaliser le même travail. La collectivité ferait alors des économies. Monsieur le maire explique que la complexité de ce dossier nécessite un maître d'ouvrage pour porter le dossier (le foncier, les autorisations administratives et les travaux).

Richard BROCHE s'interroge sur la valeur ajoutée que cette déviation va apporter à la station. Monsieur le maire insiste sur la problématique de la sécurisation du chef-lieu et notamment du groupe scolaire et estime que c'est le rôle principal des élus d'améliorer la sécurité et le cadre de vie des habitants. De plus, il rappelle que la circulation dans le village en forte période d'affluence ou de conditions climatiques délicates est difficile et que les usagers apprécieront la déviation. Joël OUGIER SIMONIN comprend tout à fait le point de vue du maire sur la sécurisation du chef-lieu. En revanche, il estime que ce n'est pas uniquement à la commune de financer la totalité de ce projet. Il rappelle que la collectivité a également de nombreuses ambitions sur la station. Monsieur le maire rappelle que tous les projets, qui sont proposés aux élus, ont été inscrits dans le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI/prospective) dès le début du mandat. Il semblait justement à Joël OUGIER SIMONIN que ce plan devait être revu chaque année. Joël Ougier Simonin fait part de son étonnement par rapport à certains projets qui ont été annoncés lors des rencontres de La Plagne et qui ne sont pas prévus au PPI. Joël OUGIER SIMONIN pense que la discussion doit être ouverte. Monsieur le maire est surpris car tous les projets qui ont été présentés le soir des rencontres de La Plagne sont ceux qui sont prévus depuis le début du mandat. Monsieur le maire ajoute qu'il n'est pas contre la discussion et rappelle que le PPI sera retravaillé au moment du vote du budget, en gardant la ligne directrice fixée au début.

Pour Richard BROCHE, les élus vont donc devoir se positionner, lors de ce conseil, sur des lourds investissements et ainsi engager la collectivité pour de nombreuses années. Monsieur le maire répond que le conseil municipal a été élu pour prendre des décisions afin d'améliorer le cadre de vie du village et surtout pour dynamiser et conserver la station parmi les meilleures. Il rappelle les délais administratifs pour arriver au bout d'un projet. Il est donc nécessaire de prendre les décisions importantes aujourd'hui. Monsieur le maire insiste sur le fait que les élus ont tout pouvoir sur les décisions à prendre et qu'il n'est pas le seul à décider. Richard BROCHE ne remet pas en cause la façon de faire. Par contre, il souhaite que les élus prennent bien conscience qu'ils vont voter 3 projets qui engagent financièrement la commune sur plusieurs années. Monsieur le maire rappelle que ces projets ont été inscrits dans la prospective dès le début. Aucune décision n'a été prise sans s'être assuré que la collectivité avait bien les moyens de ses ambi-

tions. Il ajoute que les pré-études sont obligatoires pour connaître la faisabilité d'un projet.

Avec l'arrivée de la nouvelle commune, Richard BROCHE émet quelques craintes quant au devenir du budget. Monsieur le maire est bien conscient que chaque commune va arriver avec ses projets. Mais il faut aussi savoir que toute demande sera étudiée et que par conséquent certaines opérations ne pourront pas voir le jour pour des raisons techniques ou financières. Il rappelle ensuite que le PPI a été élaboré en envisageant les situations les plus défavorables. Le recours à un emprunt a été prévu sans pour autant surendetter la commune. Joël OUGIER SIMONIN estime que le recours à l'emprunt va augmenter l'endettement de la commune, ce qui entraînera automatiquement une hausse des impôts dans le futur.

Monsieur le maire n'est pas d'accord du tout sur ce point et rappelle le contenu de la prospective financière qui ne prévoit aucune augmentation des impôts dans les 5 ans à venir. Il ajoute que les éléments inscrits dans la prospective tiennent compte d'une maîtrise des dépenses et de recettes très prudentes eu égard aux réformes fiscales et au contexte économique incertain. Monsieur le maire estime que, maintenant, les élus n'ont plus de temps à perdre au risque d'aggraver encore le retard pris ces dernières années. Il est d'accord sur le fait que les propositions faites ce soir sont ambitieuses mais il demande au conseil municipal de lui faire confiance afin de pouvoir continuer à développer la station et améliorer le cadre de vie du village. Corine MICHELAS veut être certaine que le vote de ce soir n'engage pas définitivement la commune dans la dépense de 7 millions d'euros et que ce projet peut être arrêté à tout moment. Monsieur le maire confirme que la délibération de ce soir engage uniquement la somme de 200 000 euros. D'autres décisions seront prises ensuite pour la poursuite du projet.

Laurent ASTIER trouve l'idée de cette déviation très intéressante, notamment au niveau de la sécurisation du chef-lieu, mais également et surtout pour faciliter l'accès à la station. Donc pour lui, aucun doute, cette déviation amènera une plus-value à La Plagne. En revanche, il ne pensait pas que le coût serait aussi élevé. Monsieur le maire indique que le coût annoncé a été évalué au plus fort.

Joël OUGIER SIMONIN demande que le tracé envisagé pour cette déviation soit présenté au conseil municipal. Monsieur le maire présente le tracé au conseil municipal.

À 21h00, monsieur le maire indique que Séverine BRUN quitte la séance et donne son pouvoir à Patricia BÉRARD.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer un appel d'offres ouvert relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de déviation du chef-lieu et l'autorise à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage qui résultera de cet appel d'offres ouvert. (Votants : 19, pour : 17, contre : 2 Joël OUGIER SIMONIN et Richard BROCHE)

17. APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE «TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DU CENTRE DE FORME DE BELLE PLAGNE» - AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION

Monsieur le maire rappelle le sinistre important du bâtiment du centre de forme à Belle Plagne en janvier 2015 qui a conduit à sa fermeture au public. Dans ce cadre, la commune souhaite reconstruire et réhabiliter ce bâtiment et profiter de cette restructuration pour réorganiser complètement le centre de forme. Au vu de la complexité du dossier et de l'urgence à le traiter, monsieur le maire souhaite que la collectivité confie à un prestataire la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux. Les honoraires prévisionnels réservés à cette prestation s'élèvent à 110 000 €HT.

Par contre, les élus devront réfléchir sur une idée nouvelle pour réhabiliter cette structure en la dynamisant. Une première piste s'ouvre sur la possibilité de créer une zone de loisirs de qualité et de standing à la station de Belle Plagne, articulée autour de deux thèmes « soins » et « bien-être ». Joël OUGIER SIMONIN s'assure que rien n'est encore défini car il souhaite participer à son élaboration. Monsieur le maire répond qu'il était bien prévu de discuter de ce projet avec tous les élus afin de trouver la solution qui optimisera au mieux son exploitation. Laurent ASTIER pense qu'il faut réfléchir sur un nouveau concept avec deux pôles bien distincts entre Plagne Bellecôte et Belle Plagne, et surtout ne pas refaire une piscine. Un pôle spa-bien être sur Belle Plagne, en partenariat avec les différentes résidences de la station, pourrait être intéressant.

Joël OUGIER SIMONIN voudrait s'assurer que le remboursement des assurances prend en charge la totalité des travaux de rénovation. Monsieur le maire ne peut pas le garantir, la commune sera peut-être obligée de financer une petite partie des travaux. Enfin, il annonce que l'ascenseur de Belle Plagne sera bien fonctionnel pour le début de saison. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer un appel d'offres ouvert relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de reconstruction et de réhabilitation du centre de forme de Belle Plagne et l'autorise à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage qui résultera de cet appel d'offres ouvert. (Votants : 19, pour : 19)

18. AVENANT N°2 RELATIF AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RÉALISATION D'UNE VIA FERRATA - AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT EN PLUS VALUE

Marion LIZEROUX rappelle la réalisation d'une via ferrata aux Bourtes à Belle Plagne. Elle explique que des travaux supplémentaires (échelle de 3 mètres, nouvelle purge, nouvelle ligne de vie) ont dû être réalisés. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 12 525,00 € HT, portant le montant du marché à 216 625,00 €HT (soit 6,14 % d'augmentation). Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 relatif au marché public de travaux de réalisation d'une via ferrata afin de prendre en compte des travaux supplémentaires. (Votants : 19, pour : 19)

19. APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF À LA CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA PLACE ALBERT PERRIÈRE À PLAGNE CENTRE- AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION

Gérard MONTILLET présente le projet de restructuration de la place Albert PERRIÈRE à Plagne Centre. Dans ce cadre, la commune souhaite dans le prolongement de la réhabilitation des galeries de Plagne Centre poursuivre la modernisation de l'espace public de Plagne Centre par la requalification de la place Perrière. À ce jour, la place est dédiée principalement au stationnement et offre une lisibilité médiocre en terme d'accueil à Plagne Centre. Ainsi, le projet de requalification porte sur la création d'un parvis recevant un bâtiment d'accueil et la modification de l'assiette de la RD 221 afin de rendre aux piétons l'espace public occupé par celle-ci. L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération (études + travaux) s'élève à 8,4 M€ HT. Pour mener à bien ce projet, la commune souhaite confier à un prestataire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux. Les honoraires prévisionnels réservés à cette prestation s'élèvent à 230 000 €HT.

Joël OUGIER SIMONIN s'étonne que la commune ne travaille pas en parallèle sur le projet du secteur de la gendarmerie (bâtiment de service + création de stationnement) car la restructuration de la place PERRIÈRE va supprimer encore des places de parking.

Patrice MEREL est tout à fait d'accord avec Joël OUGIER SIMONIN sur le fait que ce projet va créer un déficit de places. Mais il rappelle que cette perte va être compensée en partie par la création d'un parking au niveau de l'aconcagua (réalisation d'une résidence hôtelière) où la commune a prévu d'acheter des places. La réflexion sur la réalisation d'un bâtiment multi-service (gendarmerie – pompiers – medecins – infirmières – kiné....) et de création de places de stationnement au niveau de la gendarmerie se poursuit également. Par conséquent, ce bâtiment doit être rapidement inclut dans le PPI. JOËL OUGIER SIMONIN ajoute que la collectivité va devoir lister les priorités et la problématique du stationnement en est une. JOËL OUGIER SIMONIN ne votera ce projet qu'en sachant qu'une réflexion parallèle est menée pour compenser le déficit de places de stationnement. Monsieur le maire confirme qu'il est bien prévu de compenser cette perte par des places de stationnement couvertes dans des projets annexes à celui de la place PERRIÈRE. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer un appel d'offres ouvert relatif à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux de restructuration de la place Albert PERRIÈRE à Plagne Centre et l'autorise à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage qui résultera de cet appel d'offres ouvert. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1 Richard BROCHE)

20. AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR AIRE DE CAMPING-CAR, LOT 2 VOIRIE - AUTORISATION À SIGNER UN AVENANT EN PLUS VALUE

Dans le cadre du marché public « Travaux d'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-car, Gérard MONTILLET présente l'avenant prenant en compte les travaux supplémentaires concernant le lot 2 :

- Suite au surplus de superficies obtenu par l'entreprise responsable du terrassement du programme immobilier PROMÉO, il a été décidé de créer deux places supplémentaires.
- Suite à l'agrandissement de l'aire de stockage de neige, des matériaux supplémentaires (granulat et enrobé bitumineux) ont été mis en place.
- Le local technique a été déplacé, ce qui a engendré la mise en œuvre des enrobés à la main autour de ce local. Le lot 2 a été attribué pour un montant initial de 164 390,00 € H.T. Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 25 705,92 € HT, portant le montant du marché à 190 095,92 €HT (soit 15,6 % d'augmentation). Le conseil municipal approuve l'avenant n°2 relatif au marché public de travaux d'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-car, lot 2- voirie, pour prendre en compte des travaux supplémentaires. (Votants : 19, pour : 19)

21. ROUTE BALCONS : ACQUISITION DE TERRAINS AU SIGP

Patrice MEREL informe l'assemblée que le représentant du Syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) a fait part de l'intention de rétrocéder à la commune de Macot la Plagne diverses parcelles de terrain, à vocation agricole. Celles-ci sont entrées dans le patrimoine de cette entité en vue de la réalisation d'une route dite des Balcons. Ce projet ne s'est jamais réalisé, et le SIGP n'ayant pas vocation à posséder des terrains agricoles propose de les céder à la collectivité. Le conseil municipal approuve l'acquisition des terrains relatifs à la route des Balcons d'une surface totale de 50 ares 46 centiares pour un montant de 504,60 euros. (Votants : 19, pour : 19)

22. AVENANT À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DIAMANT DES NEIGES

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal qu'une convention d'aménagement et une promesse de vente ont été signées en 2013 avec les sociétés Themis Participation et Terresens pour un projet immobilier à Plagne 1800. Aujourd'hui, suite à la modification du projet initial, il convient de signer un avenant avec ces sociétés portant notamment sur les délais initialement prévus qui ne peuvent être respectés en raison du retard pris dans ce dossier. Par ailleurs, le nombre d'appartements passe de 19 à 12 et le nombre de places de stationnement est de 27. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention d'aménagement Diamant des Neiges prenant en compte la modification du nombre d'appartements et des délais. (Votants : 19, pour : 19)

23. CESSIION PARCELLES À M. ET MME COSTERG PAUL

Patrice MEREL fait part du souhait de M. et Mme Paul COSTERG d'acquérir différentes parcelles situées aux alentours de leur propriété. Il propose de leur céder les parcelles section A n°1348p, 2043, 1353 situées à Macot d'une surface respective de 186 m², 349 m² et 234 m² au prix de 50 euros/le m². Michel ASTIER PERRET informe qu'il va s'abstenir sur ce point car il aurait souhaité que la collectivité garde la parcelle 1348p afin de réaliser des stationnements puisqu'elle se trouve en bordure de route. Sur cette parcelle, Patrice MEREL indique qu'une partie de la parcelle (au niveau du bassin) est conservée par la commune. Le conseil municipal accepte de céder les parcelles citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 19, pour : 18, Abstention : 1 Michel ASTIER PERRET)

24. MICRO CENTRALE DE BONNEGARDE : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ QUADRAN

Patrice MEREL rappelle au conseil municipal la délibération en date du 9 novembre 2015 par laquelle l'assemblée a décidé de retenir la candidature de la société QUADRAN pour l'aménagement d'une microcentrale électrique sur des terrains appartenant à la collectivité. Afin d'entériner cet accord, il convient donc de procéder à la signature d'un protocole d'accord entre cette société et la commune. Il précise que le protocole présenté aux élus concerne la réalisation complète et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 4 500 KVA sur le territoire de la commune. Ce projet comprend les études, les travaux de construction des ouvrages, l'apport du financement total et l'exploitation de la centrale pendant toute la durée des autorisations et des contrats d'achat de l'énergie. Patrice MEREL indique que ce dossier avance bien car la société QUADRAN a obtenu l'accord du rachat de l'électricité au prix souhaité. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un protocole d'accord avec la société QUADRAN pour la réalisation complète et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le territoire de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

25. COMPLÉMENT TARIFS DES STATIONNEMENT AÉRIENS VOIRIES

A la demande de la trésorerie d'Aime, monsieur le maire explique qu'il y a lieu de préciser que les tarifs indiqués pour les parkings aériens des stations concernent uniquement le parking aérien de Plagne Bellecote. Il précise que les tarifs des horodateurs et des stationnements aériens de longue durée reste inchangés depuis la délibération 2012- 131 du 09 juillet 2012.

Il propose ainsi au conseil municipal de valider les tarifs des stationnements aériens comme suit :

PARKINGS AERIENS DU PARKING DE PLAGNE BELLECOTE	
ABONNEMENT A LA SAISON	200 EUROS
LE ¼ D'HEURE	0,30 CENTIMES LE ¼ D'HEURE BLOCAGE À 5H45 (6,90 € LES 5H45)
AU-DELÀ DE 5H45	7 EUROS PAR TRANCHE DE 24H
SEMAINE 7 ET 8 JOURS	49 €
PAR JOUR SUPPLÉMENTAIRE (9 JOURS ET PLUS)	6 € PAR JOUR

TARIFS HORODATEURS ET STATIONNEMENT AÉRIEN ET DE VOIRIE DES STATIONS	
ABONNEMENT A LA SAISON	200 EUROS
1ERE HEURE	GRATUITE
PRIX À L'HEURE À PARTIR DE LA DEUXIÈME HEURE	1 €
Journée (au-delà de 6 heures)	6 €
SEMAINE (7 JOURS)	40 €

Le conseil municipal valide les tarifs comme présentés ci-dessus. (Votants : 19, pour : 19)

Questions diverses

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

René ALLAMAND indique que les rencontres de La Plagne, qui ont eu lieu le mardi 1er décembre, ont été une belle réussite.

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Stéfan KOUMANOV informe que le nouveau site internet de La Plagne sera mis en ligne le week-end du 6 décembre. Parallèlement, l'application La Plagne se fera via le nouvel environnement digital proposé par le collectif Paradiski : « YUGE ». Stéfan KOUMANOV informe qu'il a été décidé de maintenir l'ensemble du calendrier des manifestations malgré l'état d'urgence décrété dans le pays.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire explique que le projet de la cuisine centrale devrait être arrêté. Il indique qu'il souhaite donc pour la suite proposer au conseil municipal d'utiliser la cuisine centrale de La Plagne pour fournir l'ensemble des écoles du canton.

COMMUNE NOUVELLE « LA PLAGNE TARENTOISE »

Monsieur le maire présente aux élus le nouveau logo de la Plagne Tarentaise ainsi que le nouvel organigramme des services.

Monsieur le maire informe les élus que l'élection du maire de la Plagne Tarentaise aura lieu le jeudi 07 janvier 2016 à 19h. Puis un conseil municipal aura lieu le lundi 18 janvier 2016 à 19h00. Les conseils municipaux de La Plagne Tarentaise auront lieu à la mairie de Macot La Plagne, siège de la commune nouvelle.

MOTION DE SOUTIEN POUR LES INFIRMIÈRES LIBÉRALES DE LA SAVOIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les infirmières libérales de La Plagne, qui ont tenu à attirer l'attention et informer les élus de la situation des infirmières Libérales de Savoie et donc de la Plagne. Ces professionnelles installées depuis de nombreuses années en Tarentaise ont été informées fin novembre 2015 du changement de calcul de leurs indemnités kilométriques, remboursement des frais occasionnés par leurs déplacements professionnels. Ces remboursements sont opérés comme suit par la CPAM: «Le calcul des indemnités kilométriques se fait sur la base du nombre de kilomètres parcourus pour un aller-retour entre le cabinet du professionnel et le domicile du patient, nombre auquel on ôte 4kms pour le secteur plaine, et 2kms pour le secteur montagne». Jusqu'à présent, les indemnités kilométriques étaient remboursées sur la base d'un déplacement cabinet/domicile patient, et ce pour chaque patient. La CPAM a informé fin novembre les infirmières du changement de mode de calcul de ces indemnités, qui seraient désormais calculées sur la base de la distance parcourue entre chaque domicile de patient, d'où une perte très significative. Les déplacements occasionnés par l'exercice de leur activité professionnelle sont nombreux et beaucoup plus compliqués en zone rurale et de montagne qu'en ville. Monsieur le maire rappelle par ailleurs que la prestation de soin infirmier est facturée 3.15 €, la diminution des remboursements de frais kilométriques impacterait donc très fortement la rémunération des infirmières, qui estiment à 50% la perte de revenus. Pour ces raisons, les infirmières libérales ne seraient plus en mesure de pouvoir continuer à exercer leur activité sur les secteurs de montagne, et donc de stations. Monsieur le maire propose donc de voter une motion de soutien aux infirmières libérales, afin que le calcul de leurs indemnités kilométriques reste identique. Sylvie BÉRARD ajoute que si la CPAM reste sur ses positions au 19 décembre, les cabinets d'infirmières de la Tarentaise seront fermés pour les vacances scolaires. Le conseil municipal soutient la demande des infirmières libérales de Savoie, et donc de La Plagne. (Votants : 19, pour : 19).

LES ÉTOILES DU SPORT À L'ÉCOLE

Pour la deuxième année consécutive, les élèves des écoles de Macot et La Plagne ont eu l'honneur de recevoir deux championnes des Etoiles du Sport. A Macot, Emmeline Ndongue, joueuse de l'équipe de France de basketball, a répondu aux questions des enfants, ravis et impressionnés. Les élèves des classes du CE1 au CM2 de l'école de La Plagne ont accueilli Marion Rolland, championne du monde de ski de descente. Dans la bonne humeur et face à des élèves attentifs et curieux, Marion Rolland s'est prêtée avec plaisir aux questions des enfants.



LE PÈRE NOËL À LA CRÈCHE



Le personnel de la crèche municipale «les p'tits bonnets» à Plagne Centre avait organisé un goûter de Noël où étaient conviés les parents et bien sûr le Père Noël. Ce dernier ne s'est pas déplacé les mains vides puisqu'il est venu avec une hotte remplie de jouets pour l'ensemble des enfants de la crèche. Le goûter, ainsi que les bûches, avaient été préparés par les cuisiniers du restaurant scolaire. Les enfants, les parents le personnel de la crèche ont été ravis de cet après-midi plein de bonheur.



LE SPECTACLE DE NOËL - ECOLE MACOT CHEF-LIEU

Chaque année, l'association des parents d'élèves de Macot chef-lieu offre un spectacle et un goûter aux enfants de l'école le dernier jour avant les vacances. Le 18 décembre, Suzanne Llabador et Sophie Hubie sont venues présenter «les mondes étranges de Sabre-Noir le Pirate», un spectacle plein d'humour. Les actrices ont fait participer activement les enfants tout le long de la séance. L'arrivée surprise du Père Noël a clôturé l'après midi pour le plus grand bonheur des enfants.



LE REPAS DE NOËL POUR LES ENFANTS

Les cuisiniers du restaurant scolaire avaient préparé un menu spécial fête juste avant les vacances scolaires. Les enfants de Macot avaient même prévu un petit spectacle à l'attention des élus venus partager ce repas avec eux.

LA PLAGNE

LES ENFANTS



LES ELUS, LES PROFESSEURS ET LE PERSONNEL COMMUNAL



MACOT CHEF-LIEU

LES ENFANTS



LES ELUS, LES PROFESSEURS ET LE PERSONNEL COMMUNAL



LA COMMUNE NOUVELLE ET L'ADRESSE

Au 1er janvier 2016, les communes de Bellentre, la Côte d'Aime, Macot La Plagne et Valezan sont devenues la commune nouvelle La Plagne Tarentaise dont le siège social est situé à Macot La Plagne. Avec ce changement, les adresses des habitants vont être quelque peu changées. Voici quelques exemples avant/après :

AVANT

MME DURAND
APPT 112 HLM
1121 RUE ST BERNARD
73210 MACOT LA PLAGNE

APRES

MME DURAND
APPT 112 HLM
1121 RUE ST BERNARD
MACOT LA PLAGNE
73210 LA PLAGNE TARENTOISE

M. DUPONT
12 MONTEE DU CHARBONNIER
SANGOT
73210 MACOT LA PLAGNE

M. DUPONT
12 MONTÉE DU CHARBONNIER
SANGOT
73210 LA PLAGNE TARENTOISE

M ET MME UNTEL
APPT 130 - LA LOVATIÈRE
PLAGNE CENTRE
73210 MACOT LA PLAGNE

M et Mme Untel
Appt 130 - La lovatière
Plagne Centre
73210 LA PLAGNE TARENTOISE

La nouvelle adresse de la mairie de La Plagne Tarentaise est :
Mairie de la Plagne Tarentaise - Place Charles de Gaulle - Macot La Plagne - 73210 La Plagne Tarentaise
Adresse postale : Mairie de La Plagne Tarentaise - BP 04 - 73216 Aime-La-Plagne cedex.
Tél : 04.79.09.71.52 - email : mairie@laplagnetarentaise.fr

Voeux de la municipalité La Plagne Tarentaise

Lundi 11 janvier 2016 à 19h00
salle omnisports Pierre LEROUX
à Plagne Centre

Mardi 12 janvier 2016 à 19h00
salle polyvalente de Macot chef
lieu

Séances bébé lecteur

bibliothèque de Macot chef lieu - de 10h à 10h45
Pour les enfants de 0 à 3 ans - ouvrons les livres
aux plus petits.

Prochaines séances :

14 janvier, 11 février, 10 mars

Groupes de lecture

bibliothèque de Macot chef lieu - 18h00

Prochaines séances :

29 janvier, 19 février, 18 mars

Fête de la Saint Vincent 31 JANVIER 2016

Commune déléguée de La Côte d'Aime - La
Plagne Tarentaise

Cérémonie de la Saint Vincent à La Côte d'Aime
9h45 – Accueil des participants à la salle des
fêtes de La Côte d'Aime

9h55 – Départ du cortège du Sarto vers l'église

10h00 – Messe de la Saint Vincent

11h30 – Visite et bénédiction du Pressoir

12h00 – Cortège retour de la Sarterie vers la
salle des fêtes

12h30 – Moment convivial autour d'un chau-
dron de vin chaud sur la place de la mairie

13h00 – Repas campagnard accompagné du vin
de l'association

14h30 – Résultats des dégustations de la pro-
duction locale

Venez encourager l'association des Vignes de Ta-
rentaise, participez à notre Saint Vincent ...

Coupe du monde télémark 26 ET 27 JANVIER 2016

Pré-mondiaux - coupe du monde de télémark

26 janvier : sprint parallèle - stade JL Crétier
Plagne Centre - 1 manche

27 janvier : Classic sprint à Montchavin La Plagne
2 manches

Born to be show 25 FÉVRIER 2016

Stade Jean-Luc Crétier - Plagne Centre

Spectacle du club des sports.

A partir de 18h00.

Information.

Plan d'hébergement d'urgence

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste d'hé-
bergeurs pouvant accueillir des personnes en cas
de déclenchement du dispositif d'hébergement
d'urgence, merci de bien vouloir transmettre en
mairie, vos noms, prénoms, adresse, numéro de
téléphone et le nombre de personnes que vous
êtes en mesure de loger en cas d'urgence. Si
vous disposez d'une adresse mail, merci égale-
ment de nous la transmettre afin que nous puis-
sions vous prévenir en cas de pré-alerte.

De même, si vous souhaitez vous inscrire comme
bénévole en cas de déclenchement d'un plan
communal de sauvegarde, merci de nous trans-
mettre vos coordonnées.

Mairie : 04.79.09.71.52 - mairie@macotlapagne.
com

Puy du Fou

Attention places limitées

Dans le cadre du partenariat entre la station de
La Plagne et le parc du Puy du Fou, un séjour au
parc est organisé **du 14 juillet au 16 juillet
2016 inclus.**

Le transport s'effectuera en bus. Le départ est
prévu pour le jeudi 14 juillet 2016 à 7h15 ; et le
retour se fera de nuit le samedi 16 juillet 2016.
Grâce au partenariat, des prix avantageux ont pu
être négociés. Renseignements en mairie de la
Plagne Tarentaise.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 31 JANVIER 2016

RENSEIGNEMENTS AU 06.12.54.18.59 ou

04.79.09.77.31 (9H-12H 13H30-17H)

Recyclage des forfaits : un test concluant

Au cours de l'automne 2015, les stations de ski
de la Plagne, des Arcs, de Valmorel, de la Ro-
sière, des Ménuires ont regroupé leurs forfaits
usagés afin de les recycler. Cette action a été
coordonnée par le SMITOM de Tarentaise en
partenariat avec la communauté de communes
des Versants d'Aime et le centre de tri Valespace
situé à Chambéry. Au total, 550 kg de plastique
ont été détournés de l'incinération pour être va-
lorisés en PVC en France et dans les pays fron-
taliers.

Le SMITOM de Tarentaise nous rappelle qu'au
quotidien, seuls les bouteilles et flacons en plas-
tique peuvent être jetés dans les conteneurs de
tri jaunes, les autres déchets en plastique sont à
jeter dans les poubelles grises.